

# Lettre d'information



## CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AOÛT 2020 LES PRINCIPALES DÉCISIONS

• **Modification du règlement de la coupe affouagère :** pour les administrés qui bénéficient d'un lot dans le cadre de la coupe affouagère vous avez jusqu'au 31/12/2020 pour aller récupérer votre bois.

• **Création de la zone d'activité des Psychies (chemin du bois carré – St Sébastien) :** Suite au montage d'un projet agricole sur la zone des Psychies à Saint-Sébastien, le secteur va être viabilisé. La commune qui a une parcelle à proximité immédiate souhaite se saisir de cette opportunité pour porter un projet global. Ainsi, le Conseil Municipal a validé le projet d'aménager la zone des Psychies afin de permettre l'installation d'activités en lien avec l'agriculture de proximité. La Commune a pour objectif d'amener les réseaux nécessaires puis de sélectionner des porteurs de projet en cohérence d'un cahier des charges définissant les critères à respecter.

• **Fonctionnement du service de navette municipale :** Suite à la délibération validant le principe de la mise en œuvre d'une navette municipale le samedi matin en direction de Mens, le Conseil Municipal a fixé les modalités du service et son règlement applicable aux usagers :

- Coût de l'aller-retour : 2€ par personne
- Inscription au maximum le mercredi pour le samedi. Inscription préalable auprès de la Mairie. Pour chaque réservation il sera demandé : les nom et prénom de la personne, sa date de naissance, son adresse postale, ses coordonnées téléphoniques, le point de départ et de retour.
- Départ de la navette à 9h pour Mens (heure de départ du garage communal de Cordéac) – retour de la navette à 11h30 (heure de départ de Mens).
- Les inscriptions se font dans l'ordre d'arrivée. Les personnes non véhiculées sont prioritaires.
- Dans le cadre de l'application des mesures liées à la crise sanitaire l'ensemble des sièges ne pourra être occupé pour respecter les consignes de distanciation. Les places seront alors attitrées à l'aller comme au retour, le port du masque sera obligatoire ainsi que la désinfection des mains à la montée.

**Première navette le samedi 5 septembre :  
pensez à vous inscrire !**

• **Mise à disposition des vélos électriques :** Suite à l'acquisition par la Commune de 4 vélos électriques qui devraient être livrés d'ici mi-septembre, la municipalité a décidé des modalités de mises à disposition :

- Les réservations par les habitants des vélos se feront auprès de la mairie du lundi au vendredi pendant les horaires d'ouverture. Il faudra fournir pour se faire une attestation de responsabilité civile, un justificatif de domicile, un chèque de caution de 650€. Cette caution non encaissée sera rendue au locataire lors de la restitution du vélo électrique, déduction faite des éventuels dommages subis. Il faudra également signer un contrat de location précisant l'ensemble des règles applicables.
- La location est prévue pour une journée. Les vélos pourront être empruntés du lundi au dimanche : la récupération se fera le matin à 9h et le retour devra se faire le soir à 18h.
- Jusqu'au 30/11/2020 la mise à disposition de ces VAE sera gratuite pour permettre à chaque habitant de disposer a minima d'une journée d'essai gratuite.

• **Programme de rénovation de logements communaux :** Chaque année, la commune porte un programme de rénovation thermique et de transition énergétique sur ses bâtiments dont ses logements loués. Cette année une pluralité de travaux sont portés sur différents logements. Le Conseil a validé ce programme estimé à 38 837€ HT dont la quasi-moitié est ouverte à des subventions.

**Le compte-rendu complet  
du Conseil Municipal du 5 août 2020 est disponible  
sur notre site internet <https://chatel-en-trieves.fr/>**

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL  
SAMEDI 3 OCTOBRE À 18H**

à la salle socioculturelle de Cordéac.

La séance est publique. Venez avec votre masque.

Continuons à définir ensemble le devenir de l'ancienne école de garçons de Cordéac.



Samedi 26 septembre 2020 de 18h à 20h à la salle socioculturelle – prise en charge des enfants par le service animation pendant la réunion.

• Groupe de travail « **Réseaux et Transition énergétique** » : mercredi 30 septembre à 20h30 à la salle socioculturelle.



• Groupe de travail « **Alimentation et Agriculture** » : mercredi 7 octobre à 20h30 à la salle socioculturelle.

## CHANTIERS JEUNES

La mairie recherche à recruter pour la semaine du 28/09 au 02/10 deux jeunes pour 2,5 jours de travail correspondant à des missions d'entretien de bâtiments ou d'espaces verts.

Les critères pour le recrutement sont :

- Priorité aux jeunes orientés par le Département et la Mission Locale
- Favoriser la mixité (filles et garçons).
- Jeunes de 16-17 ans (possibilité d'aller au-delà si le jeune en question n'a jamais travaillé)
- Priorité à l'absence d'expérience professionnelle
- Motivation

Candidatures à adresser avant le 16/09 en mairie.



## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les services techniques trouvent régulièrement des lingettes au lagunage de Saint-Sébastien. Les lingettes (pour les mains, le corps ou le ménage) sont des déchets. Elles sont très résistantes et se dégradent très difficilement et lentement même si les fabricants les indiquent biodégradables. Elles provoquent des bouchons importants dans les réseaux. Aussi, ne les jetez pas dans les toilettes, ni dans l'environnement ; jetez-les à la poubelle (ordures ménagères).

## OUVERTURE DU GRILL-RESTAURANT L'ASADO

Installés sur la place de la mairie siège à St Sébastien depuis début août, Heidi et Olivier vous proposent une cuisine traditionnelle et familiale. Toutes leurs viandes sont cuites au grill/fumoir au bois de chêne et leurs légumes sortent directement de leur potager. Plat du jour à 15€, menu comprenant plat + salade + dessert à 20€. Pour ¼ de vin + café en plus : 25€.

### L'ASADO EST OUVERT :

- tous les midis du mardi au dimanche
- vendredi et samedi soir

Heidi et Olivier tiennent également le café-épicerie du mardi au samedi de 9h30 à 11h30 et de 9h à 13h le dimanche.



## SORTIE EN FORÊT

L'ONF organisera une sortie en forêt pour les élus et habitants de Châtel-en-Trièves le 02 octobre à 10h – pique-nique tiré du sac à prévoir. Si vous êtes intéressés et disponibles prenez contact avec la mairie pour vous inscrire.

## PAIEMENT DE PROXIMITÉ CHEZ LES BURALISTES AGRÉES

Le paiement de proximité est validé partout en France depuis le 28 juillet chez les buralistes agréés. Ce dispositif permet de régler en liquide les factures émises par la trésorerie ainsi que les amendes et impôts dans la limite maximum de 300€. Les factures qui pourront être payées via ce dispositif afficheront un QR code en bas à gauche. Vous pourrez alors vous rendre chez un buraliste agréé qui scannera ce code et qui encaissera la somme due soit en liquide pour moins de 300€, soit par carte bancaire sans limite de montant.

Le bureau de tabac de Mens devait être un point de paiement de proximité mais s'est finalement retiré du dispositif. La Trésorerie de Mens continuera donc à prendre les paiements en numéraire inférieurs à 300€ comme c'est le cas actuellement. Sur la Mure, deux bureaux de tabac ont été agréés : celui situé 2 Grande rue et celui situé 5 rue des Fossés. Celui de St Maurice l'Exil est également habilité.

**RAPPEL** : N'hésitez pas à vous inscrire aux groupes de travail des "apprentis élus" ou à la mailing liste des informations communales en nous l'indiquant par mail à [accueil@chatel-en-trieves.fr](mailto:accueil@chatel-en-trieves.fr)

